audit france
commissariat aux comptes

Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE HAUTE SAONE

Association Loi 1901
Siège social : Rue de Verdun
70000 VESOUL

Exercice clos le 31 août 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

149 rue de Silly
92100 Boulogne
01 46 03 20 50

Membre de la Compagnie de Versailles et du Centre
SAS au capital de 50 000 €
333 812 345 RCS Nanterre

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE HAUTE SAONE

Association Loi 1901
Siège social : Rue de Verdun
70000 VESOUL

Exercice clos le 31 août 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de Haute Saône relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 143 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 145 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 134 sur 142 lors de l'exercice précédent) ;
- - A l'actif du bilan agrégé figure, pour une somme de 2 661,87 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans un compte rendu financier ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du *« siège départemental »,* nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 8 janvier 2026

audit france
Commissaire aux comptes

Représenté par Hervé Willi
Commissaire aux comptes

Coopérons dès l'École

BILAN DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DE HAUTE SAONE

ACTIF	31.08.2025 Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	31.08.2024	PASSIF	31.08.2025	31.08.2024
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	73 525	70 399
Terrains					Report à nouveau	505 453	427 336
Constructions					Résultat de l'association	37 513	59 733
Matériels d'activités	4 868	4 868			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	7 636	7 636			Total	**616 491**	**557 468**
Immobilisations en cours					***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***		
					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés	15		15	15	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	17 142	16 216
Total	**12 519**	**12 504**	**15**	**15**	Total	**17 142**	**16 216**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	1 299		1 299	1 207	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	1 385		1 385	1 455	Fournisseurs	3 188	3 180
Comptes courants OCCE				3 008	Dettes fiscales et sociales	3 608	3 424
Autres créances (dont erreurs débitrices)	3 162		3 162	8 201	Comptes courants OCCE	1 631	
Charges constatées d'avance	713		713	713	Autres dettes (dont erreurs créditrices)		
Trésorerie	635 487		635 487	565 690	Produits constatés d'avance		
Total	**642 046**		**642 046**	**580 273**	Total	**8 427**	**6 604**
TOTAL	**654 565**	**12 504**	**642 061**	**580 288**	**TOTAL**	**642 061**	**580 288**

Coopérons dès l'École

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DE HAUTE SAONE

	2024/2025	2023/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	128 772	109 387
Ventes de produits	576 718	558 814
Prestations de service et animations	103 846	73 012
Subventions d'exploitation	136 668	136 136
Dons et Mécénat	6 722	
Contributions financières	142 497	142 191
Reprises sur dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	19 364	1 503
Total	**1 114 587**	**1 021 043**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	365 964	340 531
Variation des stocks de fournitures à céder	-92	1 009
Autres achats et charges externes	616 526	552 214
Aides financières	6 722	1 337
Impôts et taxes	1 104	949
Salaires	15 250	14 884
Cotisations sociales	5 219	4 845
Cotisations reversées	15 042	11 183
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	15 893	15 749
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	927	1 513
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	41 270	
Total	**1 083 823**	**944 214**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**30 764**	**76 829**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	7 527	5 090
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**7 527**	**5 090**
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	**7 527**	**5 090**
RESULTAT COURANT (I + II)	**38 291**	**81 918**
Produits exceptionnels		41 131
Charges exceptionnelles		63 316
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		**-22 185**
Impôts sur les bénéfices	778	
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**37 513**	**59 733**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	9 600	9 600
Bénévolat	96 223	89 705
Total	105 823	99 305
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	9 600	9 600
Personnel bénévole	96 223	89 705
Total	105 823	99 305

ANNEXE DE L'ASSOCIATION
AD OCCE DE HAUTE SAONE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2025. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.
L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "*permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe*".
Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :
• des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
• des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	**Exercice précédent**	
Total du bilan :	642 060,73 €	580 287,75 €	
Résultat de l'exercice :	37 512,74 €	59 732,94 €	
Nombre de coopératives et foyers attendus :	145	142	
dont coopératives et foyers agrégés :	143	134	
dont coopératives et foyers non agrégés :	2	8	
Nombre de coopérateurs :	11 688	11 746	
Heures de bénévolat du siège départemental	1 820	1 820	
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 679	1 442	
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	2	2	personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (***a***)	96 223 €	89 705 €	

(a) *Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.*

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES
Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'ANC.

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association
Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :
- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs
Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :
- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation
Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES
Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.
Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif : Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

Report à nouveau : Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.

Résultat exercice :	37 512,74	dont	-338,12	pour le siège départemental
		dont	37 850,86	pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	3 161,87	dont	500,00	pour le siège départemental
		dont	2 661,87	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			1	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Autres dettes :	dont		pour le siège départemental
	dont		pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Trésorerie :	635 486,94	dont	94 844,51	pour le siège départemental
		dont	540 642,43	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 780,72	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	15 893,07	dont		pour le siège correspondant aux amortissements
		dont	15 893,07	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			111,14	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 122 114,02	dont	64 260,56	pour le siège départemental
		dont	1 057 853,46	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 397,58	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 084 601,28	dont	64 598,68	pour le siège départemental
		dont	1 020 002,60	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 132,89	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			264,69	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	0,5	0,5
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	**1,0**	**1,0**

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	143	134
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	99%	94%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	115	119
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	7	8
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	110	110
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	15	13
Participants aux séances de formation (estimation)	15	13

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

AD OCCE DE HAUTE SAONE

ACTIF	31.08.2025			31.08.2024	PASSIF	31.08.2025	31.08.2024
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	73 525	70 399
Terrains					Résultat du siege de l'association	-338	3 126
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	4 868	4 868			Total	**73 187**	**73 525**
Autres immobilisations corporelles	7 636	7 636			***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés	15		15	15	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	17 142	16 216
Total	**12 519**	**12 504**	**15**	**15**	Total	**17 142**	**16 216**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	1 299		1 299	1 207	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	1 385		1 385	1 455	Fournisseurs	3 188	3 180
Comptes courants OCCE				3 008	Dettes fiscales et sociales	3 608	3 424
Autres créances	500		500	1	Comptes courants OCCE	1 631	
Charges constatées d'avance	713		713	713	Autres dettes		
Trésorerie	94 845		94 845	89 946	Produits constatés d'avance		
Total	**98 741**		**98 741**	**96 329**	Total	**8 427**	**6 604**
Total	**111 260**	**12 504**	**98 756**	**96 344**	**Total**	**98 756**	**96 344**

COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

AD OCCE DE HAUTE SAONE

	2024/2025	2023/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	27 116	26 311
Ventes de produits	1 981	4 190
Prestations de service et animations	4 551	4 581
Subventions d'exploitation	500	2 337
Dons et Mécénat	6 722	
Contributions financières	14 743	17 557
Reprises sur dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 120	1 503
Total	**56 733**	**56 480**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	2 521	3 634
Variation des stocks de fournitures à céder	-92	1 009
Autres achats et charges externes	15 736	15 942
Aides financières	6 722	1 337
Impôts et taxes	1 104	949
Salaires	15 250	14 884
Cotisations sociales	5 219	4 845
Cotisations reversées	16 431	14 330
Dotations aux amortissements		
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	927	1 513
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	4	
Total	**63 820**	**58 443**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**-7 087**	**-1 964**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	7 527	5 090
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**7 527**	**5 090**
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	**7 527**	**5 090**
RESULTAT COURANT (I + II)	**440**	**3 126**
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
Impôts sur les bénéfices	778	
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**-338**	**3 126**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	9 600	9 600
Bénévolat	50 050	50 050
Total	59 650	59 650
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	9 600	9 600
Personnel bénévole	50 050	50 050
Total	59 650	59 650

Coopérons dès l'École
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
HAUTE-SAÔNE

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Du bilan du **siège départemental** avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2025, dont le total est de 98 756 € et du compte de résultat de l'exercice qui présente un déficit de 338,12 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les principaux faits caractéristiques sont les suivants : légère dégradation du résultat liée à une nouvelle participation à un Fonds de solidarité pour la Fédération (-1470 €) et à une baisse de l'aide de la Fédération au poste de Secrétaire (-3672 €).

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non-recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer
Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1er juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	4 868,13			4 868,13
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	6 267,56			6 267,56
Mobilier de bureau	1 368,14			1 368,14
Immobilisations en cours				
Total	**12 503,83**			**12 503,83**

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	4 868,13			4 868,13
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	6 159,79			6 159,79
Mobilier de bureau	20%	1 475,91			1 475,91
	Total	**12 503,83**			**12 503,83**

2.

Immobilisations financières

Part sociale Crédit Mutuel	15.00
	15.00

3. Stocks

Les stocks sont essentiellement composés de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode « premier rentré, premier sorti ».

Agendas, Livrets du maître et cahiers de comptabilité générale	1 299.00
	1 299.00

4. Coopératives et usagers divers :

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	1 385,42		1 385,42
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	**1 385,42**		**1 385,42**

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	1 631.31
	1 631.31

6. Autres créances

Trop versé (solde) Prélèvement à la source	1,12
	1,12

7. Trésorerie

BANQUE SIEGE	25 210,53
LIVRET TRIPLEX QP SIEGE	22 000,00
QP SIEGE LIVRET BLEU	40 010,00
Intérêts courus à recevoir	7 623,98
	94 844,51

10. Charges constatées d'avance

Calendriers 2026	712.50
	712.50

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	16 215,68	926,66		17 142,34
Provisions pour charges	**16 215,68**	**926,66**		**17 142,34**
Immobilisations financieres				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	**16 215,68**	**926,66**		**17 142,34**

Dotations / reprises d'exploitation	926,66
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	**926,66**

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés : Néant

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Total				

4. Emprunts et dettes assimilées : Néant

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunt				
Découverts bancaires				
Total				

5. Fournisseurs

Fournisseurs	0.00
Fournisseurs, factures non parvenues	3 188.14
	3 188.14

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	988,97
Sécurité sociale	504,50
Mutuelle	107,16
Caisse de retraite	283,60
Prévoyance	29,22
Charges sociales sur congés à payer	337,73
Formation professionelle continue	168,60
Etat Charges à payer	1 188,07
Total	**3 607,85**

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)
Néant

8. Autres dettes
Néant

9. Produits constatés d'avance
Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	11 688	11 746
Cotisation nationale par coopérateur	1,28 €	1,22 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,04 €	1,02 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	**27 116,16**	**26 311,04**
Cotisations versées à la Fédération	14 960,64	14 330,12
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	**14 960,64**	**14 330,12**

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil départemental	500,00	1 000,00
Subventions communes		
Autres subventions		1 337,05
Total	**500,00**	**2 337,05**
Dont versées aux coopératives		1 337,05

3. Contributions financières
Aides Fédération OCCE :
- Emploi 8 568.00
- Autres aides (dont aide transport poste partagé) 6 174.91
14 742.91

4. Aides financières
Aides financières reversées aux coops (Trousses à projets) **6 722,23**

5. Produits exceptionnels
Néant

6. Charges exceptionnelles
Néant

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée
Les redevances restant dues sont : Néant

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants
Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat
a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques
Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par le conseil Départemental de Haute-Saône, de locaux situés rue de Verdun à Vesoul (environ 52 m²). Cette mise à disposition est évaluée à 9600 €.

b) Bénévolat
A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ un emploi à plein temps valorisées à 50 050 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan
Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Crédit Mutuel Enseignant :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le Crédit Mutuel Enseignant de Besançon (convention du 21/10/2004). Les sommes sont placées sur un livret A, sur un livret Triplex OBNL et 2 CAT TONIC CROISSANCE :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	120	120
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	500 124.85	508 829.91
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	7 527,08	5 089,51
Montant des impôts dus par l'AD	778,22	627,16
Montant des intérêts acquis nets après impôts	**6 748,86**	**4 462,35**
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%